

Défense de la langue française dans le Jura : l'exemple malheureux de St-Ursanne révèle une réalité bien plus large

Christophe Schaffter (CS-POP)

La nouvelle application de l'Hôtel du Boeuf à St-Ursanne relève d'un tel mauvais goût qu'il serait grotesque de la citer dans la présente interpellation.

De nombreux médias ont repris et commenté durant l'été cette injure à la langue française.

Il existe pourtant une loi cantonale concernant l'usage de la langue française ayant pour but d'en favoriser l'usage et d'en promouvoir le rayonnement sur le territoire cantonal (RSJU 170.61).

Cette loi vise en particulier à développer le recours à la langue française dans tous les domaines de la vie courante (article premier).

Il est également prévu que l'Etat promeut l'usage du français et, à cette fin, édicte des recommandations afin d'éviter les anglicismes inutiles et choquants. Il peut encore lancer toute initiative en vue de promouvoir l'usage d'un français de qualité (art. 9, al. 1 et al. 2, lettres e et f).

L'exemple de l'Hôtel du Boeuf à St-Ursanne n'est malheureusement pas unique dans le domaine des établissements publics. D'autres villes et villages sont concernés. Cet exemple se répète également chaque année lors des soldes dans les magasins.

Le Gouvernement est invité à répondre aux préoccupations suivantes :

- 1. Le Gouvernement jurassien, en tant qu'Etat et autorité au sens de cette loi, entend-il intervenir auprès de la société qui a racheté l'Hôtel du Boeuf à St-Ursanne afin de lui rappeler les principes de défense de la langue française sur le territoire cantonal ?**
- 2. Le Gouvernement jurassien entend-il rappeler aux intéressés (commerces en tout genre) que, dans le Canton du Jura, on évite l'usage d'anglicismes inutiles et choquants en privilégiant la promotion d'un français de qualité ?**
- 3. Si oui à la question précédente, comment va-t-il s'y prendre ? Si non, va-t-il demander au Parlement l'abrogation de la loi RSJU 170.61 ?**

Christophe Schaffter (CS-POP)

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)

Intervention déposée officiellement le 28 septembre 2022

Documents annexés

- 2022-09-29_08-16-14-823.pdf



CS
POP

Parlement jurassien

Groupe Vert • es et CS-

POP

Interpellation n° 939

Défense de la langue française dans le Jura : l'exemple malheureux de St-Ursanne révèle une réalité bien plus large

La nouvelle appellation de l'hôtel du Bœuf à St-Ursanne relève d'un tel mauvais goût qu'il serait grotesque de la citer dans la présente interpellation.

De nombreux médias ont repris et commenté durant l'été cette injure à la langue française.

Il existe pourtant une Loi cantonale concernant l'usage de la langue française ayant pour but d'en favoriser l'usage et d'en promouvoir le rayonnement sur le territoire cantonal (RSJU 170.61).

Cette loi vise en particulier à développer le recours à la langue française dans tous les domaines de la vie courante (article premier).

Il est également prévu que l'État promeut l'usage du français et, à cette fin, édicte des recommandations afin d'éviter les anglicismes inutiles et choquants. Il peut encore lancer toute initiative en vue de promouvoir l'usage d'un français de qualité (art. 9 al. 1 et al. 2 lettre e et f).

L'exemple de l'hôtel du Bœuf à St-Ursanne n'est malheureusement pas unique dans le domaine des établissements publics. D'autres villes et villages sont concernés. Cet exemple se répète également chaque année lors des soldes dans les magasins.

Le Gouvernement est invité à répondre aux préoccupations suivantes :

- le Gouvernement jurassien, en tant qu'État et autorité au sens de cette loi, entend-il intervenir auprès de la société qui a racheté l'hôtel du Bœuf à St-Ursanne afin de lui rappeler les principes de défense de la langue française sur le territoire cantonal ?
- le Gouvernement jurassien entend-il rappeler aux intéressés (commerces en tout genre) que, dans le canton du Jura, on évite l'usage d'anglicismes inutiles et choquants en privilégiant la promotion d'un français de qualité ?
- Si oui à la question précédente, comment va-t-il s'y prendre ? Si non, va-t-il demander au parlement l'abrogation de la loi RSJU 170.61

Delémont, le 28 septembre 2022

Rémy Meury
Iran Godat
Godat

Zéphirin Boreloux
Magali Rohner
Sonja Burri-Schmassmann
Pleier

Groupe Vert • es et CS-POP

Christophe Schaffter

Christophe Schaffter

Philippe Basin
Basin
Anita Kradoffer
Kradoffer